

La lettre de la F.O.L.

un avenir par l'éducation populaire

Saint-Brieuc, le 29 novembre 2008

Le Président aux associations
adhérentes à la F.O.L.

Chers amis,

Le Ministre de l'Éducation nationale a décidé unilatéralement, sans le moindre délai de prévenance, de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées par le Ministère au titre de l'année 2008, soit avec effet rétroactif. Le 6 octobre, il a informé les associations complémentaires de l'enseignement public que la convention permettant la rémunération d'enseignants détachés ou mis à disposition prendrait fin le 31 août 2009.

Tout cela au mépris de l'action menée par ces associations pour le rayonnement de l'école laïque et pour l'appui qu'elles apportent aux enseignants.

Par ces décisions, Monsieur Darcos programme l'asphyxie des Associations complémentaires de l'école publique, mais aussi de centres de loisirs, de « colos », de groupes des Éclaireurs de France, des stages BAFA, etc.

Vous êtes particulièrement bien placés pour connaître le soutien qu'apportent les amicales laïques aux projets scolaires ... Que serait l'École sans les associations péri-scolaires, sans les voyages éducatifs, sans les ateliers de pratiques artistiques, sans les coopératives scolaires de l'OCCE, sans les centres de classe de mer des Pupilles et de la F.O.L., sans les ateliers d'écriture du GFEN, sans les rencontres sportives de l'USEP ?

Nos organisations sont des passerelles entre l'École et la société, des acteurs d'innovation au service des enseignants et du dynamisme de l'enseignement laïque. Nous sommes des partenaires de l'Éducation Nationale et des enseignants pour intervenir, au sein de l'École et à la périphérie de l'École. Sans le « péri-scolaire », l'école serait sans doute une administration repliée sur elle-même, et les enseignants seraient isolés de la société. Il suffit de participer aux réunions des Amicales Laïques pour mesurer leur rôle dans la socialisation des questions scolaires, des problèmes des enseignants, des enjeux de l'action éducative.

La décision ministérielle s'inscrit dans une stratégie, celle de recentrer l'Éducation Nationale sur ce qu'on appelle abusivement « les fondamentaux ». Mais ce n'est pas du recentrage ; ce n'est pas non plus le socle commun. Ce qu'on nous propose c'est de recroqueviller l'enseignement public sur des missions minimalistes. Comme si, dans notre société, on pouvait former des citoyens en se contentant du lire-écrire-compter. Dans cette situation, on sait qui saura tirer son épingle du jeu et on sait où seront les victimes. Les familles situées vers le haut de l'échelle sociale sauront fournir à leurs enfants les moyens de dépasser les insuffisances d'une instruction au rabais, mais les familles les plus modestes ne feront pas ces démarches ! L'égalité sociale va y perdre, mais aussi l'égalité entre les territoires.

À très court terme, plusieurs centaines d'emplois, directs et induits, sont menacés dans notre département. Pour notre Fédération, la convention permettait une aide financière représentant plus de 180 000 € en 2008. La diminution annoncée de 45 000 € équivaut à un poste de travail !

Peut-être, et ce serait encore plus grave, s'agit-il de menacer l'existence même de nos organisations, de ces associations laïques, instruments permanents de défense des principes laïques, démocratiques et républicains dont l'École publique est l'acteur primordial.

Nous ne restons pas sans réagir devant cet acte injuste qui va entraîner des diminutions importantes des actions conduites au service de la jeunesse, des écoles, collèges et lycées. Avec les autres organisations, AROEVEN, CEMEA, EEDF, Francas, JPA, OCCE et PEP, nous avons entrepris une campagne d'information auprès des élus, des parents, ainsi que des démarches de protestations auprès des représentants de l'État.

Je vous demande de soutenir ces actions en alertant les adhérents de votre association (et tous ceux qui sont attachés aux valeurs éducatives et laïques) pour qu'ils signent la pétition électronique préparée au niveau national, sur le site : <http://www.pourleducation.org> . Je vous demande également de relayer nos inquiétudes auprès des élus de votre commune au moyen de la carte-pétition dont nous vous envoyons un exemplaire (des cartes supplémentaires vous seront fournies sur demande).

Soyez assurés de mes sentiments dévoués.

Camille Binder
Président de la Fédération des Œuvres Laïques
des Côtes-d'Armor.

P.S. : Je vous rappelle les formations que la Fédération vous propose, pour vous accompagner dans l'animation et la gestion de votre association.

- Formation des nouveaux responsables associatifs, samedi 31 janvier de 9 h. à 12h. 30
- Monter une action d'accompagnement éducatif, jeudi 23 et 30 avril 19 h. à 22 heures
- Initiation à la comptabilité et la gestion des associations, jeudi 5, 12 et 19 mars de 19 à 22 heures.

Les sessions se tiendront au siège de la Fédération. Elles sont ouvertes gratuitement aux responsables des associations adhérentes. Inscription auprès du service affiliation.